© Drogues Info Service - 4 décembre 2025


Vos questions / nos réponses

# Comment faire arêter mon conjoint

Par Profil supprimé Postée le 04/11/2017 16:55

> Bonjour mon conjoint fume depuis presque 15 ans mais il dépense énormément et notre situation financière et catastrophique il ne travail pas je doit tout payer même ce qu'il fume comment je peu faire pour qu'il arête.

---

**Mise en ligne le 08/11/2017**

Bonjour,

Votre conjoint fume beaucoup et votre situation financière est difficile.

Tout d'abord il serait intéressant de savoir si votre conjoint désire arrêter. Si ce n'est pas le cas, cela reste compliqué car on ne peut pas obliger une personne a arrêté ses consommations s'il n'y a ni motivation de sa part, ni réflexion concernant une envie de changement.

En revanche, vous nous dites que vous payez tout, et même ses consommations. Il serait peut - être intéressant de reprendre avec lui votre budget, afin d'établir ce qui peut faire partie des dépenses communes (factures, loyers, nourriture…), et ce qui ne peut pas, comme ses consommations personnelles.

En discutant avec lui tranquillement de sa consommation, en l'aidant à y réfléchir, peut-être sera-t-il à même d'avoir un déclic et de voir si l'arrêt ou la diminution est possible.

Sachez qu'il existe des structures de soins gratuites où il pourrait faire un bilan, et ensuite, avoir l'aide de professionnels (médecins, psychologues, travailleurs sociaux).

Ces centres sont des Centres de Soins, d'Accompagnement, de Prévention, en Addictologie (CSAPA). S'il a moins de 25 ans, ce sont des Consultations Jeunes Consommateurs (CJC).

D'un côté comme de l'autre, l'entourage est également reçu, si vous désirez aller plus loin dans votre démarche et si vous souhaitez avoir une écoute personnalisée et recevoir un appui, des conseils.

Nous vous laissons des liens en fin de message.

Nous vous avons répondu en supposant que votre conjoint fumait du cannabis. S'il s'agit exclusivement de tabac, il peut appeler le 39 89, Tabac-Info Service, afin d'être aidé dans l'arrêt de ses consommations. Mais encore une fois, il est nécesaire qu'il soit motivé.

Enfin, vous pouvez nous joindre pour en discuter plus longuement au 0 800 23 13 13 entre 8h et 2h du matin. Ou également par chat de 14h à minuit.

Bien cordialement

---

# Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

---

**En savoir plus :**

- Adresses utiles du site Drogues info service

**Autres liens :**

- Comment aider un proche ?